



SOLIDAIRES groupe RATP
144 boulevard de la Villette 75019 Paris
Tel : 01 40 18 79 99 - Fax : 01 43 67 62 14
www.solidaires-grouperatp.org

COMMUNIQUÉ

Tous en grève le 31 mars

Loi travail : les agents RATP sont concerné-es directement !

Après la réussite des mobilisations des 9 et 17 mars contre la loi travail, l'Union syndicale Solidaires et Solidaires groupe RATP continuent d'exiger le retrait de ce **projet de loi**, militant activement à la conquête de nouveaux droits collectifs pour les salarié-es et pour une profonde transformation sociale de notre société.

Car quoi qu'en disent certains, notamment les grands médias, les agents RATP seront impactés directement et fortement par ce projet de loi si celui-ci devait aboutir.

En effet, la plupart des dispositions contenues dans ce projet de loi auront de lourdes conséquences à la RATP. Sans détailler chacune de ces dispositions car elles sont nombreuses, **ce projet de loi est une attaque frontale du code du travail qui aura forcément des répercussions sur notre statut RATP**, d'autant qu'une commission mixte du statut doit se réunir prochainement afin de pouvoir le modifier. Nul doute que ces modifications n'iront pas dans le sens des agents de la RATP !

Au-delà de notre statut, ce seront de nombreux droits que perdront les agents RATP : possibilité de négocier des accords moins favorables que le minimum prévu par le code du travail, suppression des onze heures de coupure consécutives, baisse de la majoration des heures supplémentaires, négociations salariales tous les trois ans, casse de la médecine du travail avec de graves impacts sur les inaptitudes, baisse des congés pour événements familiaux, etc.

Pour toutes ces raisons l'Union syndicale Solidaires et Solidaires RATP appellent à amplifier les mobilisations dès le 24 mars, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres.

Ce sera une nouvelle étape avant la puissante journée de grève et de manifestations du 31 mars prochain, tous ensemble, pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouveaux droits collectifs pour les salarié-es.

23 MARS 2016